



## **AMBASSADE DE FRANCE AU MALI**

Mise en œuvre des projets de coopération décentralisée  
Réunion du groupe-pays Mali à Cités Unies France le 8 mars 2016

La coopération décentralisée au Mali apporte une contribution importante à la relation entre la France et le Mali. Même après une période de crise, comme celle connue par ce pays, les liens tissés de longue date entre les collectivités territoriales franco-maliennes sont restés actifs. Le grand nombre de candidatures à l'appel à projets triennal de la DAECT montre que le Mali demeure une priorité pour les collectivités françaises. La nouvelle réforme de la décentralisation constitue aujourd'hui une opportunité pour renforcer ce lien.

Toutefois, le contexte sécuritaire au Mali reste difficile. Les collectivités engagées dans des coopérations doivent en tenir compte dans la mise en œuvre de leurs actions. Une veille attentive de la rubrique « conseils aux voyageurs » du site du MAEDI et sur le site de l'Ambassade, est nécessaire pour toute mission envisagée et, cela, jusqu'au jour du départ.

Il peut être nécessaire que les collectivités françaises recourent à des relais locaux, qui peuvent constituer localement des intermédiaires efficaces pour la pérennité des partenariats. Concernant les déplacements au Mali, il est rappelé que les autorités françaises distinguent, une « zone rouge », où il est formellement déconseillé de se rendre (essentiellement les régions de Tombouctou, Kidal, Gao et une grande partie de la région de Mopti et une frange à la limite de la frontière entre la Mauritanie et le Mali), et une « zone orange » (le reste du territoire), dite de vigilance renforcée, où il est demandé de respecter plusieurs mesures de vigilance indiquées sur les sites internet.

Par ailleurs, toutes les missions concernant des Français au Mali font l'objet des préconisations suivantes :

- s'enregistrer sur la base Ariane du site « conseils aux voyageurs », ce qui permet de recevoir par SMS les éventuels messages de sécurité envoyés par l'ambassade ;
- séjourner dans un hôtel bien sécurisé. Les hôtels actuellement les mieux sécurisés sont l'hôtel Onomo situé juste à côté de l'ambassade ou l'hôtel Azalaï Salam dans le quartier du Fleuve – liste susceptible d'évoluer ; se renseigner avant le départ - ;
- éviter la fréquentation de nuit des lieux publics de loisirs, notamment ceux où se concentre une clientèle majoritairement occidentale.
- indiquer au Consulat général de France et au Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) un ou deux numéro-s de téléphone où être joignable(s) sur place.

L'Ambassade de France au Mali est à la disposition des collectivités françaises pour leur apporter conseil et notamment pour les collectivités qui souhaitent effectuer des missions en-dehors de la capitale.